

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 novembre 2020**

Date de la convocation : 9 novembre 2020	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 15 Nombre de procurations : 1
L'an deux mille vingt, le treize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme DEHAY Marylène, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, Mme JASMIN Emmanuelle, M. POYAUX Jean-Michel, M. RIVIERE Nicolas
Secrétaire de séance : M. POYAUX Jean-Michel	Absent(s) excusé(s) : Mme TISSERAND Sonia donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 9 octobre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (D.52.2020)

Vu l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les règles de son organisation interne et de son fonctionnement,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (D53.2020)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions pour l'année 2020 – imputation budgétaire 6574 – aux Associations suivantes :

○ FNATH	50 €
○ ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	50 €
○ FRANCE ALZHEIMER DEUX-SEVRES	50 €
○ UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	50 €
○ APF FRANCE HANDICAP	50 €
○ L'OUTIL EN MAIN	50 €

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA COMMUNE D'AMAILLOUX ET A LA COMMUNE DE VIENNAY (D54.2020 /D55.2020)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certaines missions, notamment d'entretien de voirie et d'espaces verts, de pose de décorations, de préparation de manifestations festives et publiques peuvent être exercées en commun avec la Commune d'Amailloux. Pour mener à bien ces missions chaque Commune a la possibilité de recourir ponctuellement à un agent des services techniques de l'autre commune.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de la Commune d'Amailloux Monsieur Thierry Vandier, Adjoint technique, dans la limite de 35 heures par an à compter du 1^{er} décembre 2020.

Il présente également la convention de mise à disposition de Monsieur Jean-Luc Landreau, Adjoint technique de la Commune d'Amailloux, pour une mise à disposition à la Commune de Viennay, à compter du 1^{er} décembre 2020 dans la limite de 35 heures par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition de la Commune d'Amailloux Monsieur Thierry Vandier, Adjoint technique, dans la limite de 35 heures par an à compter du 1^{er} décembre 2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Commune d'Amailloux, et tout document relatif à ce dossier.

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION EN COMMUN D'UNE BALAYEUSE TRACTEE AVEC LES COMMUNES D'AMAILLOUX ET DE GOURGE (D56.2020)

Monsieur le Maire rappelle l'achat en commun en 2017 d'une balayeuse avec les Communes d'Amailloux et de Gourgé.

La convention initiale ayant pour objet d'établir les modalités d'utilisation en commun de la balayeuse sur tous les espaces de voirie publique qui le nécessitent étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'utilisation en commun de la balayeuse annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

CARRIERES D'ARGILES – AVIS SUR LA PROPOSITION DE REMISE EN ETAT ET D'USAGES DU SITE A L'ISSUE DE SON EXPLOITATION (D57.2020)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 49.2019 du 17 décembre 2019 dans laquelle le Conseil avait émis un avis favorable au projet de réaménagement présenté concernant la remise en état et d'usages du site des carrières au terme de son exploitation par la Société Ciments Calcia.

Toutefois suite au dépôt du dossier de demande de renouvellement d'autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des remarques ont été formulées concernant le plan de réaménagement présenté initialement. Par conséquent le Conseil est invité à donner un nouvel avis sur le projet de réaménagement présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité au nouveau plan de réaménagement du site à l'issue de son exploitation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPE DU PRET N° 322264 CREDIT AGRICOLE (D58.2020)
Budget Commerces

Suite à la vente du salon de coiffure, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prêt réalisé en 2015 (D.60.2015.14.12) auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE destiné à financer les locaux commerciaux peut être remboursé partiellement par anticipation :

Emprunt	Banque	Capital emprunté	Date de l'emprunt	Durée	Taux	Echéance
00000322264	CREDIT AGRICOLE	255 570,46	29/12/2015	12 ans	3,11	Trimestrielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le prêt ci-dessus sera partiellement remboursé par anticipation pour la somme de 90 000 euros (quatre-vingt-dix mille) à la date d'échéance du 15 décembre 2020 avec les intérêts et indemnités correspondants.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES 2019 (D59.2020)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2019 qui présente les activités et les projets récents de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

RAPPORTS ANNUELS 2019 :

- ✓ **sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (D60.2020)**
- ✓ **sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (61.2020)**
- ✓ **sur le prix et la qualité de l'eau du SEVT (D62.2020)**

Monsieur Jean-Pierre THEBAULT présente au Conseil Municipal les rapports annuels 2019 cités ci-dessus.

Suite à la présentation, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des rapports annuels 2019.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE (D63.2020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de désigner un correspondant en charge des questions de sécurité routière.

L'assemblée, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité des membres présents Monsieur Jean-Pierre THEBAULT à cette fonction.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire confirme aux Membres du Conseil que le Food truck sera présent tous les mercredis à partir du 18 novembre de 11h30 à 14h00.

De plus, une autre demande d'emplacement est parvenue en Mairie concernant la vente à emporter de cuisine créole le samedi soir. Le Conseil donne un avis favorable sur le créneau 17h30-21h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a signé la convention consentie auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Poitou-Charentes pour la mise à disposition de 4 parcelles situées à La Bichonnière et aux Ecotières (4 ha 62 a 56 ca) appartenant à la Commune.

Il fait part du versement de la subvention de l'Etat d'un montant de 1 200 euros pour l'achat des 1 200 masques en tissu à la Société Gévana. Le montant restant à charge pour la Commune sur cette opération s'élève à 2 690.64 euros TTC.

De plus, il expose que suite au contrôle des bornes incendie par le SEVT, il s'avère que la borne située au Châlet est hors service. Dans le cadre de ses délégations, le devis d'un montant 4 433.87 euros TTC a été validé pour la pose d'une nouvelle borne (avec dépose de

l'ancienne). Ce remplacement était d'ailleurs envisagé dans le cadre de la mise aux normes du schéma de défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire rappelle le lancement de l'application gratuite IntraMuros qui est téléchargeable sur smartphone ou tablette. Elle permet d'être informé dans divers domaines mais également de recevoir des alertes de la Collectivité, voire des associations ou des entreprises de la Commune qui le souhaiteraient. L'application permet également de signaler rapidement des dysfonctionnements comme par exemple un problème d'éclairage. Près de cinquante communes Deux-Sévriennes sont déjà présentes sur cette application.

Enfin, Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ses délégations il a décidé de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine attachés aux compétences assainissement non collectif et politique du logement conformément aux textes en vigueur. Cette décision sera notifiée au Président de la CCPG et au représentant de l'Etat.

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Le CCAS ayant été dissous au 31 décembre 2019, les dossiers d'aide sociale font l'objet d'une discussion au sein de la Commission action sociale et sont dorénavant soumis au Conseil Municipal pour délibération.

Monsieur le Maire présente le dossier et après débat, le Conseil décide de surseoir à la demande dans l'attente d'éléments complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Emargements des Membres du Conseil Municipal du 13 novembre 2020	
M. MORIN Christophe, Maire	
M. THEBAULT Jean-Pierre, 1 ^{er} Adjoint	
Mme BONNEAU Marie-France, 2 ^{ème} Adjointe	
Mme GUIGNARD Marie-France	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène	M. CLOCHARD Jean-Luc
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David	M. BONNET Hervé
Mme TISSERAND Sonia Absente excusée	M. RIVIERE Nicolas
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle